

FAVORISER LA BIODIVERSITÉ 14 arbres fruitiers et 60 arbustes

LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY La commune est de plus en plus verte avec ces nouvelles plantations réalisées en fin d'année.

Rendre le cadre de vie plus joli, favoriser la biodiversité et participer à la baisse des émissions de CO2 sont au nombre des objectifs poursuivis par les plantations d'arbres dans les communes. Des plantations favorisées par une aide de 90% de la région.

PLAN ARBRES ET NATURE EN CHEMINS

Lachapelle-sous-Gerberoy profite ainsi pour la deuxième année consécutive des dispositifs « Plan arbres » et « Nature en chemins », proposés par la Communauté de communes de Picardie verte, en partenariat avec la Région Hauts-de-France.

Concrètement, 14 arbres fruitiers, avec protections, paillage et tuteurs ont été acquis pour compléter le verger planté en 2022.

La municipalité a opté pour des pruniers, des pommiers, des poiriers et des cerisiers, mis en place le 23 décembre sur le terrain communal, rue du Bout-du-Haut, mais aussi dans la rue de l'Église, et au hameau de Balleux, près de la mare, rue de la Capelle, rue de la Mare.

Grâce au financement régional, l'opéra-



Christian, adjoint, et Sébastien, agent technique venu donner un coup de main, pour les plantations le 23 décembre.

tion aura coûté seulement 169.00€ à la commune, sur la dépense hors taxes de 793.20€.

Mais ce n'est pas tout. Une soixantaine d'arbustes et de plants, dont des sorbiers des oiseaux, des saules marsault, des fusains d'Europe, des prunelliers et des merisiers, ont également rejoint le territoire communal. Ils ont été installés à proximité du verger communal, rue du Bout-du-Haut, dans la rue de

l'Église, près des conteneurs à papiers et à verre de la CCPV, au hameau de Balleux près de la mare (route de la Capelle / rue de la Mare). Le coût de l'opération est de 744.23€ T.T.C. avec un reste à charge pour la commune de 186.23€

S.G

RENDEZ-VOUS

SONGEONS

Assemblée des pêcheurs

L'assemblée générale de l'AAPPMA la Truite de Songeons aura lieu le vendredi 9 février à 19 heures à la mairie de Songeons.

Stationnement lors du marché

Lors du marché du jeudi matin, le stationnement est interdit place de la Halle, du mercredi à 22 heures jusqu'au jeudi 14 h.

Horaires de la mairie

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public :

- du mardi au vendredi, de 13h30 à 17h30,

- le 1er et le 3ème samedi du mois, de 9h à 12h.

Tél. : 03 44 82 30 47

Courriel : mairie@songeons.fr

En cas d'urgence, portable mairie : 06 38 30 45 22.